

Les femmes minoritaires sur les fonctions de décision

Insee Flash Nouvelle-Aquitaine • n° 97 • mars 2023

En entreprise, dans la fonction publique ou parmi les élus, des femmes sont présentes aux fonctions de décision mais moins fréquemment que les hommes, en Nouvelle-Aquitaine comme en France. Notamment, parmi les gérants majoritaires de société, dirigeants salariés ou cadres dirigeants, les femmes n'occupent que deux à trois emplois sur dix. Les femmes aux fonctions de décision sont en moyenne moins rémunérées que les hommes.

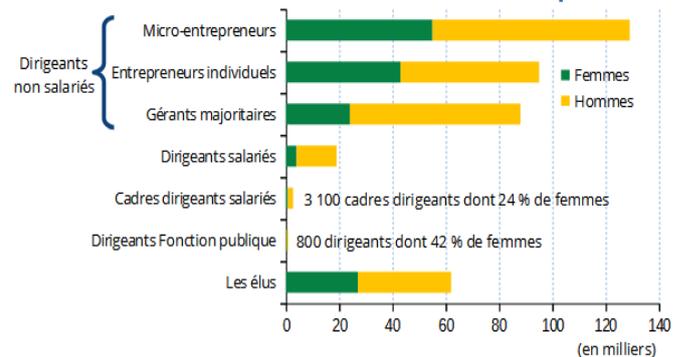
Une parité non atteinte aux fonctions de décision

En Nouvelle-Aquitaine, fin 2019, seules 128 000 femmes occupent des fonctions de décision (hors élues) ► **figure 1**, contre 208 000 hommes. Comme ailleurs, les femmes sont en Nouvelle-Aquitaine minoritaires dans toutes les grandes fonctions de décision en dépit des diverses lois mises en place. Notamment, un index de l'égalité professionnelle existe depuis 2019 au sein des entreprises privées de 50 salariés ou plus, dans l'espoir de sensibiliser les divers acteurs aux inégalités femmes/hommes et de progresser vers la parité et la réduction des inégalités salariales.

Pour atteindre la parité dans la région, il faudrait 80 000 femmes supplémentaires à des postes de décision, dont 68 000 dirigeantes non salariées, d'entreprises individuelles ou de micro-entreprises, ou encore gérantes majoritaires de société.

Parmi les dirigeantes et dirigeants non salariés (largement majoritaires dans les fonctions de décision), comme parmi les quelques centaines de dirigeants de la fonction publique de la région, les femmes occupent quatre postes sur dix, voire un peu plus au sein des entreprises individuelles et micro-entreprises. La parité est même atteinte au sein de la fonction publique hospitalière, où les femmes assurent 52 % des postes de direction. À l'inverse, la gérance majoritaire d'une société est une fonction surtout occupée par des hommes (sept postes sur dix). De même, au sein des entreprises, les dirigeantes salariées et les cadres dirigeantes sont titulaires de seulement deux postes sur dix.

► 1. Les fonctions de décision en Nouvelle-Aquitaine



Champ : ensemble des dirigeants salariés et non salariés au 31 décembre 2019 dans le secteur privé, hors agriculture. Emplois de direction de la fonction publique au 31 décembre 2019. Ensemble des élus au 31 décembre 2021.

Source : Insee, base Non-salariés 2019, base Tous salariés 2019. Siasp 2019 ; traitements Sdessi-DGAFP. Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus fin 2021.

Après les micro-entreprises, les femmes plutôt entrepreneuses individuelles, les hommes gérants majoritaires de société

Exercer à son compte est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes occupant des fonctions de décision : 96 % contre 91 %. Au sein des dirigeants non salariés, le statut de micro-entrepreneur est le plus prisé, et cette tendance est accentuée chez les femmes ► **figure 2**. Le second statut le plus fréquent diffère avec un tiers de femmes dirigeant une entreprise individuelle et un tiers des hommes nommés gérants majoritaires de société.

► 2. Dirigeants non salariés en Nouvelle-Aquitaine



Champ : ensemble des dirigeants non salariés au 31 décembre 2019 dans le secteur privé, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2019, base Tous salariés 2019.

Parmi les individus occupant des fonctions de décision, 4 femmes sur 100 sont dirigeantes ou cadres salariées, c'est deux fois moins que les hommes. En matière de statut ou de taille de l'entreprise, il n'y a pas de différence notable entre ces femmes et ces hommes. Ainsi, la proportion de cadres salariés dirigeant des entreprises de plus de 1000 salariés est la même chez les femmes et les hommes (sept sur dix).

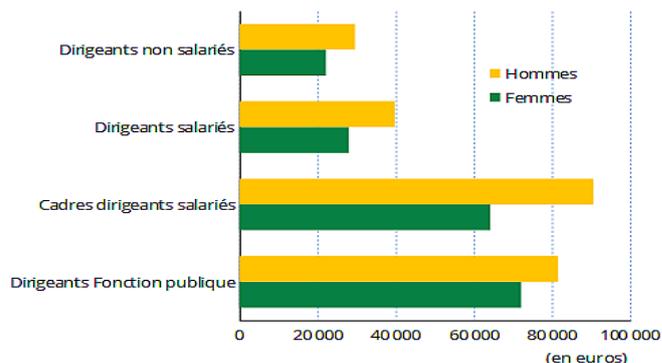
Parmi les dirigeants salariés de la fonction publique, les directrices sont particulièrement concentrées dans la fonction publique hospitalière. Ainsi, les deux tiers y exercent, contre moins de la moitié des directeurs de la fonction publique (44 %), plus présents que les femmes dans la fonction publique d'État, puis territoriale. En outre, dans la fonction publique hospitalière, les femmes sont aussi souvent directrices d'établissements sanitaires et sociaux que directrices d'hôpitaux, au contraire des hommes largement plus présents à la tête des hôpitaux.

Par ailleurs, parmi l'ensemble des cadres dirigeants, les femmes sont globalement plus jeunes : 45 % d'entre elles ont 50 ans ou plus, contre 54 % des hommes. Cet écart est encore plus marqué dans la fonction publique : 49 % des femmes sur des postes de direction ont 50 ans ou plus, contre 65 % des hommes.

Les femmes dirigeantes en moyenne moins bien rémunérées que les hommes

En Nouvelle-Aquitaine, les femmes disposent en moyenne d'un **revenu d'activité** inférieur à celui des hommes quel que soit le type de fonction occupée ► **figure 3**, et à l'image de la moyenne en France de province. Ainsi, les revenus des dirigeantes non salariées sont inférieurs de 25 % et la différence atteint 29 % pour les dirigeantes salariées et cadres dirigeantes. Cet écart intègre les différences de temps de travail. Il se creuse en dernière partie de carrière pour les cadres dirigeants notamment, avec un revenu supérieur de 31 % en moyenne annuelle (soit 32 000 €) pour les hommes de 50 ans ou plus.

► 3. Revenus nets annuels moyens en Nouvelle-Aquitaine



Champ : ensemble des dirigeants salariés et non salariés au 31 décembre 2019 dans le secteur privé, hors agriculture. Emplois de direction de la fonction publique au 31 décembre 2019.

Source : Insee, base Non-salariés 2019, base Tous salariés 2019. Siasp 2019 ; traitements Sdessi-DGAFP.

Les salaires des directrices et directeurs sont plus proches dans la fonction publique, mais restent en défaveur des femmes, en dépit des grilles de rémunération. Elles perçoivent 12 % de moins en moyenne. Ce sont même 20 % de manque à gagner pour les directrices de la fonction publique territoriale en Nouvelle-Aquitaine, soit 5 points de plus qu'en moyenne de France de province. Au contraire, dans la fonction publique hospitalière de la région, les directrices d'hôpitaux sont autant rémunérées que leurs homologues masculins, alors qu'elles le sont moins en moyenne dans la France de province. ●

Grégory Bodeau, Géraldine Labarthe (Insee)

► Encadré - Une femme élue maire dans une commune sur cinq

En Nouvelle-Aquitaine, fin 2021, la parité prévaut pour les conseillers régionaux et départementaux, pour qui la loi impose la parité femmes - hommes avec alternance d'un homme et d'une femme. Quelle que soit la taille des communes, dans la région comme en France, les femmes occupent peu souvent les fonctions de maire : seulement 22 % sont des femmes. Cette part monte à 35 % parmi les premiers adjoints et 45 % chez les seconds et suivants, aidée par la loi imposant la parité et l'alternance des femmes et des hommes sur les listes municipales pour les communes de plus de 1 000 habitants. La loi prévoit aussi des pénalités financières à l'encontre des partis politiques qui ne respectent pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives et sénatoriales. Néanmoins, les 12 sénatrices de la région sont minoritaires, même si elles sont mieux représentées qu'au niveau national (40 % des effectifs contre 35 %). Les femmes députées sont également minoritaires et de surcroît moins représentées dans la région fin 2021 : 35 % de femmes contre 42 % au niveau national. Aux élections législatives de 2022, cette part baisse même à 33 % dans la région et 38 % en moyenne nationale.

► Définitions

Retrouvez sur [Insee.fr](https://www.insee.fr) la définition détaillée des [fonctions de décision](#).

Le **revenu d'activité**, pour les non-salariés, est le revenu ou le bénéfice issu de l'activité non salariée, cotisations sociales et charges professionnelles associées déduites, CSG et CRDS non déduites ; pour un dirigeant salarié, il s'agit du salaire net de toutes cotisations ou contributions sociales. Les revenus sont annualisés, c'est-à-dire ramenés à une durée d'un an de travail, mais pas à un équivalent temps plein (EQTP).

► Pour en savoir plus

- « Femmes et hommes, légalité en question », *Insee Références*, Édition 2022, mars 2022.
- Dumartin S., Wojciechowski N., « En Nouvelle-Aquitaine, les femmes salariées de la fonction publique gagnent en moyenne 16 % de moins que les hommes », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 115, mars 2022.
- Charpentier M., Fabre V., « L'entrepreneuriat au féminin rime avec jeunesse, qualification et services », *Insee Flash Nouvelle-Aquitaine* n° 46, mars 2019.
- Béboutis A., « Les femmes salariées néo-aquitaines gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 46, octobre 2017.

